

d'or & d'argent, qui devoit arriver le premier Novembre, *fut progée jusqu'au premier Decembre.

*Regimens
donnez.*

VI. Le Roi a disposé de plusieurs Regimens vaquans, entre autres Sa M. a donné celui du Perche à Mr. de Ceberet avec une pension de mille livres; celui de Grammont Cavalerie, dont le Colonel fut tué devant Turin, a été donné à Mr. de Chetzelles, dont le frere est Colonel de celui de Maisontiers; le Regiment de Tournaisis a été donné à Mr. de Casteja, fils du Gouverneur de Toul, dont l'ainé est Colonel d'un autre Regiment qui porte le nom de cette illustre famille, qui s'est toujourns distinguée par un zele singulier pour le service du Roi & de l'Etat.

*Mr. de Chamillart fait
Grand Tresorier de
l'Ordre du
St. Esprit.*

VII. Le Roi, dont le juste discernement, lui fait connoître le veritable merite de ceux qui ont l'honneur d'aprocher de sa personne, vient de donner une nouvelle marque de sa satisfaction à Mr. de Chamillart, Ministre & Secretaire d'Etat, Contrôleur General des Finances, en l'honorant du Cordon de l'Ordre du Saint Esprit, & en lui donnant la charge de grand Tresorier des ordres de Sa Majesté, vacante par la mort de Mr. le Marquis de St Poulange. Ce Ministre a payé deux cens mille livres aux heritiers du deffunt, & Sa Majesté lui a acordé un Brevet de retenué de pareille somme.

Grands Seigneurs Espagnols prisonniers.

VIII. Le Patriarché des Indes & l'Evêque de Barcelonne, prisonniers d'Etat d'Espagne, qui furent conduits à Bayonne il y a quelque tems, ont été transferés, le premier à Angouleme, & l'autre au Château Trompette à Bourdeaux.